

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/03/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 11/04/2016

**Délibération n° D-2016-115**

**Marchés de contrôles et vérifications périodiques - Approbation  
des marchés**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Elodie TRUONG

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens****Marchés de contrôles et vérifications périodiques -  
Approbation des marchés**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort doit obligatoirement mettre en œuvre des contrôles techniques et des vérifications périodiques pour tous les ouvrages de son patrimoine dans les domaines suivants :

- les ascenseurs, les portes, les portails automatiques et les moyens de levage ;
- les installations électriques, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours, les installations de chauffage, traitement de l'air, du gaz et des appareils de cuisson.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ayant les mêmes prérogatives sur son patrimoine, un groupement de commandes entre les deux collectivités a été acté par délibération du Conseil municipal du 1er février 2015.

Aussi, une nouvelle consultation a été lancée en début d'année pour l'attribution de marchés pour la période allant du 4 juin 2016 au 31 décembre 2018.

La commission des marchés, réunie le 24 mars, a émis un avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés selon le détail ci-dessous :

N° lot	Désignation du lot	Nom attributaire	Montant estimatif
1	Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques et moyens de levage	BUREAU VERITAS	5 730,00 TTC
2	Installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours, désenfumages, installations gaz et hydrocarbures liquéfiés, appareils de cuisson ou de remise en température	BUREAU VERITAS	70 738,20 TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY



**Commune de Niort**  
**1 place Martin Bastard**  
**CS 58755**  
**79027 NIORT cedex**  
[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)



Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

## Marché

### Contrôles et vérifications périodiques

### Acte d'engagement

Pouvoir Adjudicateur	<b>Commune de Niort</b>
représenté par	<b>Le Maire de Niort</b> <b>Le Président du CCAS de Niort</b>
autorisé à signer le marché par délibération	<b>Délibération du conseil municipal du 4 avril 2016</b> <b>Délibération du conseil d'administration du 29/04/16</b>
Comptable public assignataire des paiements	<b>Trésorerie Principale Niort Sèvre</b>
Personne chargée de fournir les renseignements prévus à l'article 109 du CMP	<b>Le Directeur Général des Services</b>
Personne chargée d'exécuter les dispositions prévues à l'article 116 du CMP, en cas de sous-traitance	<b>Le Directeur Général des Services</b>
Référence aux articles du CMP en application desquels le marché ou l'accord cadre est passé	<b>La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.</b>

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, régissant la procédure adaptée.

### **Article 1 – Contacts**

Autorité compétente pour signer le marché : Le Maire ou son adjoint délégué

### **Article 2 – Consultation allotie**

Les prestations sont réparties en 2 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- **Lot n°1 : Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques**
- **Lot n°2 : Installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours, désenfumages, installations gaz et hydrocarbures liquéfiés, appareils de cuisson ou de remise en température**

**La présente offre concerne le lot n° 1.**

### Article 3 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom : Laurent GUILBAUD

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : .....

Sous le n° .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

- Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) : BUREAU VERITAS.....

Domicilié à : (Siège social) BUREAU VERITAS – Immeuble Le 1828 – 67/71, Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE - FRANCE .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 775 690 621 043 20.....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : Nanterre .....

Sous le n° B 775 690 621 .....

Téléphone : 05.49.76.43.70.....

Télécopie : 05.49.35.57.02 .....

Courriel : jonathan.briand@fr.bureauveritas.com .....

- La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans le marché, sous le nom BUREAU VERITAS;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 15 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **Article 4 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

## **Article 5 – Modalités de variation du prix**

Les prix sont fermes.

## **Article 6 - Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## **Article 7 – Montant du marché**

*L'évaluation de l'ensemble des prestations pour le lot 1 est de :*

- montant hors T.V.A. : 4 775.00 euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 % : 955.00 euros (en chiffres)
  
- montant T.V.A. incluse : 5 730.00 euros (en chiffres)  
(cinq mille sept cent trente euros) (en lettres)

### **Concernant le lot n°1 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques:**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 800.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 10 750.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 750.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 8 500.00 euros HT.

### **Concernant le lot n°2 Installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours, désenfumages, installations gaz et hydrocarbures liquéfiés, appareils de cuisson ou de remise en température:**

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 65 200.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 111 500.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 44 500.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 74 500.00 euros HT.

Pour des besoins occasionnels de faible montant, le pouvoir adjudicateur peut s'adresser à un prestataire autre que le titulaire du marché, pour autant que le montant cumulé de tels achats ne dépasse pas 1% du montant total du marché, ni la somme de 10 000 euros HT.

Le recours à cette possibilité ne dispense pas le pouvoir adjudicateur de respecter son engagement de passer des commandes à hauteur du montant minimum du marché.

## Article 8 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A. .... euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de ..... %, soit ..... euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse . .... euros (en chiffres)

( ..... euros) (en lettres)

## Article 9 – Durée du marché

La durée initiale du marché est de 18 mois.

Le marché débutera le 4 juin 2016 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure. Toutefois, concernant le lot n°2, le marché prendra effet pour le CCAS au 1er janvier 2017.

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s) .La durée maximale du marché est de 30 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

*Délais d'exécution des bons de commande :*

Le délai d'exécution est fixé par chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

## Article 10 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte : BUREAU VERITAS – 41 Chemin des Peupliers BP 100 – DARDILLY cedex .....  
Domiciliation : BNP Paribas La défense Entreprises .....  
Adresse : 5 bis Place de la Défense – 92974 PARIS LA DEFENSE Cedex .....  
CODE IBAN : FR 76 3000 4017 3600 0223 6968 905 .....  
Code BIC : BNPAFRPPPTX .....

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en EUROS.

### Article 11 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

### Article 12 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A NIORT.....

le 1<sup>er</sup> mars 2016.....

*Mention manuscrite "lu et approuvé"*

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

→ cf. page 7

### Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance
- 

### Article 14 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A.....NIORT.....

le .....29 AVR. 2016.....

Signature de l'autorité compétente en vertu de Délibération du conseil municipal du 4 avril 2016 et de la convention constitutive en date du 01/02/2016.



Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Lucien-Jean LAHOUSSE

### Article 15 - Date d'effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

*En cas de remise contre récépissé :*

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A .....

le .....

Signature du titulaire

*En cas d'envoi en LRAR :*

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**BUREAU VERITAS**  
Immeuble Astérama 2  
Avenue Thomas Edison - CS 20152-  
86961 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. : 05.49.37.64.65  
Fax : 05.49.55.25.96

**Laurent GUILBAUD**  
Directeur de pôle IVS  
Agence Bretagne - Pays de Loire - Poitou

**Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)**

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité du marché (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à ..... euros (en lettres) et devant être exécutées par ..... en qualité de :
  - o  cotraitant
  - o  soustraitant

A .....  
le (3) .....

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à ..... euros (en lettres)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Deux Sèvres



**Commune de Niort**  
**1 place Martin Bastard**  
**CS 58755**  
**79027 NIORT cedex**  
[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)



Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

## Marché

### Contrôles et vérifications périodiques

### Acte d'engagement

Pouvoir Adjudicateur	<b>Commune de Niort</b>
représenté par	<b>Le Maire de Niort</b> <b>Le Président du CCAS de Niort</b>
autorisé à signer le marché par délibération	<b>Délibération du conseil municipal du 14.04.2016</b> <b>Délibération du conseil d'administration du 29/01/16</b>
Comptable public assignataire des paiements	<b>Trésorerie Principale Niort Sèvre</b>
Personne chargée de fournir les renseignements prévus à l'article 109 du CMP	<b>Le Directeur Général des Services</b>
Personne chargée d'exécuter les dispositions prévues à l'article 116 du CMP, en cas de sous-traitance	<b>Le Directeur Général des Services</b>
Référence aux articles du CMP en application desquels le marché ou l'accord cadre est passé	<b>La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.</b>

Le présent marché est passé en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, régissant la procédure adaptée.

### **Article 1 – Contacts**

Autorité compétente pour signer le marché : Le Maire ou son adjoint délégué

### **Article 2 – Consultation allotie**

Les prestations sont réparties en 2 lots, traités de façon séparée.

Les lots sont les suivants :

- **Lot n°1 : Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques**
- **Lot n°2 : Installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours, désenfumages, installations gaz et hydrocarbures liquéfiés, appareils de cuisson ou de remise en température**

**La présente offre concerne le lot n° 2.**

### Article 3 – Contractant

Je soussigné,

Nom et Prénom : Laurent GUILBAUD

Agissant en mon nom personnel :

Domicilié à : .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : .....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : .....

Sous le n° .....

Téléphone : .....

Télécopie : .....

Courriel : .....

- Je suis le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- Je suis le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- Je suis le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Agissant pour le nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société) : BUREAU VERITAS.....

Domicilié à : (Siège social) **BUREAU VERITAS – Immeuble Le 1828 – 67/71, Boulevard du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE - France** .....

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET : 775 690 621 043 20 .....

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de : Nanterre .....

Sous le n° B 775 690 621 .....

Téléphone : 05.49.76.43.70.....

Télécopie : 05.49.35.57.02 .....

Courriel : jonathan.briand@fr.bureauveritas.com .....

- La société désignée ci-dessus est le mandataire solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- La société désignée ci-dessus est le mandataire non solidaire des membres du groupement conjoint présenté en annexe
- La société désignée ci-dessus est le mandataire des membres du groupement solidaire présenté en annexe

Désigné dans le marché, sous le nom BUREAU VERITAS;

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- M'ENGAGE à produire, si mon offre est retenue et si je ne les ai pas déjà fournis à l'appui de mon offre, les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail et les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans un délai de 15 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'en sera faite par la personne signataire du marché.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## **Article 4 – Type de prix**

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

## **Article 5 – Modalités de variation du prix**

Les prix sont fermes.

## **Article 6 - Contenu des prix**

Les prix sont réputés complets.

Ils comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## **Article 7 – Montant du marché**

*L'évaluation de l'ensemble des prestations pour le lot 2 est de :*

- montant hors T.V.A. : 58 948.50 euros (en chiffres)
- TVA au taux de 20 % : 11 789.70 euros (en chiffres)
  
- montant T.V.A. incluse : 70 738.20 euros (en chiffres)  
(soixante-dix mille sept cent trente-huit euros et vingt centimes) (en lettres)

Concernant le lot n°1 Ascenseurs, monte-charges, portes et portails automatiques:

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 2 800.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 10 750.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 1 750.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 8 500.00 euros HT.

Concernant le lot n°2 Installations électriques, éclairage de sécurité, moyens de secours, désenfumages, installations gaz et hydrocarbures liquéfiés, appareils de cuisson ou de remise en température:

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période initiale est de 65 200.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 111 500.00 euros HT.

Le montant minimum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 44 500.00 euros HT.  
Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 74 500.00 euros HT.

Pour des besoins occasionnels de faible montant, le pouvoir adjudicateur peut s'adresser à un prestataire autre que le titulaire du marché, pour autant que le montant cumulé de tels achats ne dépasse pas 1% du montant total du marché, ni la somme de 10 000 euros HT.

Le recours à cette possibilité ne dispense pas le pouvoir adjudicateur de respecter son engagement de passer des commandes à hauteur du montant minimum du marché.

## Article 8 – Sous-traitance

Les annexes n°..... à cet acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations qu'il est envisagé de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- montant hors T.V.A. .... euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de ..... %, soit ..... euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse . .... euros (en chiffres)

( ..... euros) (en lettres)

## Article 9 – Durée du marché

La durée initiale du marché est de 18 mois.

Le marché débutera le 4 juin 2016 ou à la date de notification si celle-ci est postérieure. Toutefois, concernant le lot n°2, le marché prendra effet pour le CCAS au 1er janvier 2017.

Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s) .La durée maximale du marché est de 30 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

*Délais d'exécution des bons de commande :*

Le délai d'exécution est fixé par chaque bon de commande et court à compter de la notification de celui-ci.

## Article 10 – Paiement

En cas de paiement sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Libellé du compte : BUREAU VERITAS – 41 Chemin des Peupliers BP 100 – DARDILLY cedex .....  
Domiciliation : BNP Paribas La défense Entreprises .....  
Adresse : 5 bis Place de la Défense – 92974 PARIS LA DEFENSE Cedex .....  
CODE IBAN : FR 76 3000 4017 3600 0223 6968 905.....  
Code BIC : BNPAFRPPPTX .....

En cas de paiement sur plusieurs comptes, dupliquer et remplir l'annexe "en cas de réponse en groupement" autant de fois que nécessaire.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Les paiements sont effectués en EUROS.

## Article 11 – Affirmation sur l'honneur

- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- J'affirme, sous peine de résiliation du marché à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché à nos torts exclusifs, ne pas tomber
- Nous affirmons, sous peine de résiliation du marché, à leurs torts exclusifs, que les sociétés pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées à cet acte d'engagement.

## Article 12 – Engagement du candidat

Fait en un seul original

A NIORT.....

le 1<sup>er</sup> mars 2016.....

Mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature(s) du(des) candidat(s) (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

→ cf. page 7

## Article 13 – Liste des annexes à l'acte d'engagement

- Annexe 1 - En cas de réponse en groupement
- Annexe 2 - En cas de sous-traitance
- 

## Article 14 - Acceptation du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

A..... NIORT.....

le ..... 29 AVR. 2016.....

Signature de l'autorité compétente en vertu de Délibération du conseil municipal du 14 avril 2016...et de la convention constitutive en date du 01/02/2016.



Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué

Lucien-Jean LAHOUSSE

## Article 15 - Date d'effet du marché (à remplir par le pouvoir adjudicateur)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A .....

le .....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

**BUREAU VERITAS**

Immeuble Astérama 2  
Avenue Thomas Edjson - CS 20152  
86961 FUTUROSCOPE CEDEX  
Tél. : 05.49.67.64.65  
Fax : 05.49.55.25.96

22/02/2016  
**Laurent GUILBAUD**  
Directeur de pôle IVS  
Agence Bretagne - Pays de Loire - Poitou

**Cadre pour nantissement ou cession de créance : (1)**

*Formule d'origine*

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité du marché (2)
- la partie des prestations évaluées à euros (en lettres) que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct.
- la partie des prestations évaluées à ..... euros (en lettres) et devant être exécutées par ..... en qualité de :
  - o  cotraitant
  - o  soustraitant

A ..... ,  
le (3) .....

Signature,

(1) A remplir par le pouvoir adjudicateur en original sur une photocopie.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Date et signature originales.

**Annotations ultérieures éventuelles**

La part des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée à ..... euros (en lettres)